

Monsieur le Président de la République

Est-il nécessaire de vous rappeler l'humiliation entretenue par l'Etat envers les agents dits « reclassés » de La Poste et d'Orange depuis 22 ans ?

Vous-même, vos Ministres et l'ensemble des législateurs connaissent parfaitement ce litige. Un consensus général de tous les partis se dégage pour réparer cette injustice d'Etat. Alors pourquoi la proposition de Loi du député Candelier de Mars 2013, ne parvient-elle pas à être soumise à la représentation nationale ? Les problèmes techniques évoqués par certains ne peuvent pas effacer nos brillants énarques si imaginatifs en d'autres circonstances.

Il incombe à l'Etat, d'assurer son devoir de tutelle. S'impose un Décret ou une modification de la Loi du 02 Juillet 1990.

Depuis 22 ans, nos 17800 « reclassés » attendent cette reconstitution de carrière. Tous ne sont plus là. Attendez-vous à procéder à leur réhabilitation lorsque leur nombre atteindra quelques petites dizaines comme les Mineurs grévistes de 1948 ?

N'en doutons pas, en 2015 vous serez atteints par la grâce nécessaire à la résolution de cette spoliation de l'Etat commise à l'égard de « serviteurs loyaux et fidèles ». Votre sagacité, votre bon sens, votre humanisme, votre volonté trouveront la clé à cette réhabilitation tant attendue.


Pour vous, ce sont nos vœux pour 2015.

Soyez assuré, Monsieur le Président de la République, de notre profond respect.

A

le

Nom et Adresse : _____



Un homme public parvenu au pouvoir peut-il renier ses déclarations antécédentes ? (F. Hollande question écrite 67391 Assemblée Nationale 29 Décembre 2009).

Dès lors, Monsieur le Président, n'est-il pas de votre devoir de prendre les dispositions pour corriger les dérives de la Loi du 02 Juillet 1990 portant réforme des PTT ?

« La vraie faute est celle qu'on ne corrige pas ! ».

- Confucius

**Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée**

75008 PARIS